

OLLIOULES

Le berceau des Martelly varois



C'est le X^{ème} siècle qui vit l'édification du château, de l'église S^t Laurent, et du vieux village, Oliolis et ce n'est qu'en 1568 qu'il prendra le nom d'Ollioules.



Les ruines du Château des Seigneurs de "Marseille-Vintimille" se dressent sur la colline S^t Barbe. Il servira surtout à la défense de la cité, les seigneurs préférant habiter le village.

A l'intérieur de l'enceinte fortifiée, à l'est du donjon fût construite au XI^{ème} siècle la chapelle de style roman.

Sur la place S^t Laurent, du moyen âge à la révolution, se tenaient les réunions du conseil communal. Sur elle, s'ouvraient les portes de l'église et celle de l'Ostau dau San Esperit qui deviendra "Hôtel de Ville". Ollioules est sans conteste le « berceau premier » des branches varoises. On y relève les premières traces dès 1498 par Antoine Martelly, l'une des trop rares traces exploitables jusqu'en 1580 :



“ Le 24 juin 1531, Anthoine BOYER, né en 1507, épouse Marguerite MARTELLI, fille d'Antoine MARTELLI notaire à Ollioules et d'Anthormone RAISSON, la sœur de Louis RAISSON consul de la commune d'Ollioules, des familles bourgeoises du territoire d'Ollioules. Pour Anthoine BOYER, négociant, c'est ce qui va le mieux arranger son profit de commerçant maritime, avec le traité de 1536, qui prévoit la libre circulation des bateaux français en mer du Levant (Méditerranée). Pour ces transactions, il passe par le frère de son épouse, son beau-frère, Honoré MARTELLI. ” (voir Comté de Nice)

Ensuite, l'histoire des Martelly se confond avec celle de la ville durant plus de 300 ans jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle.

On trouve dans les documents d'archives de nombreux témoignages comme ceux qui suivent :

“En 1595, par délibération du 22 juin sur le sujet de la guerre d'Espagne : Ledit Sieur Antoine Martelly, 1^{er} consul, qu'en suites des ordres de nos Seigneurs de vendôme et de Philippeaux du 6 courant, demande deux cents hommes conduit par le Sieur Auguste Martelly, 2nd consul, pour parer aux travaux ... Les habitants en armes et de fournir les armes former trois compagnies prêtent à marcher, compagnies placées sous la direction d'Elzéar Martelly”

« consul » notable représentant la ville au sein d'un Conseil...procédure instituée sous René 1^{er} dans tout le Comté de Provence (voir pages sur les consuls aixois)

En 1652 est procédé à l'installation du Conseil Nouveau où l'on y relève :

- Elzéar Martelly, conseiller du 1^{er} consul mais aussi Antoine et Jean Martelly, conseillers du 2nd consul (Antoine deviendra 2nd consul en 1690)

“Le Comte de Grignan se rendant à Aix, le Conseil ayant nommé les Sieurs Payan et Elzéar Martelly pour aller lui faire compliments...”

En 1688, c'est un certain Pierre Martelly, “notaire apothicaire”, qui est chargé du « bornage » intercommunale séparant le Bourg et le territoire dit Ollioules.

Ou bien encore lors d'un projet d' « affouagement » en 1698 :

“... le Conseil a décidé l'envoi en députation, en la personne d'Augustin Martelly, pour soutenir et défendre, du nouvel affouagement les intérêts de la Commune.”

Affouagement : dénombrement des feux -foyers fiscaux- d'une communauté en vue de répartir l'impôt

. Les MARTELLY et la charge de Maire

Par la suite nous trouvons également de nombreux aïeux à la tête des affaires civiles ou judiciaire de la ville (maire, trésorier, avocat, notaire...). Malheureusement ne disposant souvent que du prénom « usuel » partagé par plusieurs cousins d'une même génération, je n'ai pas toujours pu « identifier » précisément la personne citée ...

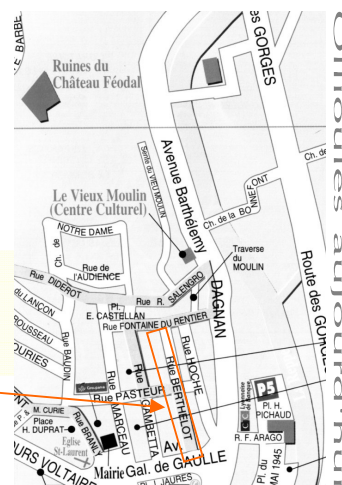
Nom	Prénom	Charge	Ville	Années
Martelly	Antoine	1 ^{er} Consul	Ollioules	1594-1595
Martelly	Auguste	2 ^e Consul	Ollioules	1594-1595
Martelly	Antoine	2 ^e Consul	Ollioules	1695-1700
Martelly	Hyacinte	Maire/1 ^{er} Consul	Ollioules	1702-1702
Martelly	Nicolas	Trésorier	Ollioules	1703-1703
Martelly	Nicolas	Maire/1 ^{er} Consul	Ollioules	1710-1710
Martelly	François	Trésorier	Ollioules	1713-1713
Martelly	Louis	Maire/1 ^{er} Consul	Ollioules	1714-1714
Martelly	Joseph	Trésorier	Ollioules	1715-1715
Martelly	André	2 ^e Consul	Ollioules	1720-1720
Martelly	Jean	Maire/1 ^{er} Consul	Ollioules	1724-1725
Martelly	Joseph	Trésorier	Ollioules	1724-1725
Martelly	Joseph	Maire/1 ^{er} Consul	Ollioules	1726-1726
Martelly	Jean Louis	Trésorier	Ollioules	1726-1726
Martelly	Louis	Maire/1 ^{er} Consul	Ollioules	1727-1728
Martelly	Louis	Maire/1 ^{er} Consul	Ollioules	1732-1732
Martelly	Joseph	Trésorier	Ollioules	1741-1741
Martelly	Jean	Trésorier	Ollioules	1770-1770
Martelly	Jean	Maire	Ollioules	1775-1775
Martelly	Jean	Trésorier	Ollioules	1777-1777
Martelly	François Mathieu	Maire	Ollioules	1790-1791
Martelly Chautard	Joseph Jacques	Maire	Toulon	1801-1802
Martelly Chautard	Joseph Jacques	Cons. Général	Toulon	1802-1806
Martelly Chautard	Louis Amand	Maire & Cons. G	Ollioules	1815-1818
Martelly Chautard	Louis Amand	Maire & Cons. G	Ollioules	1829-1830
Martelly Chautard	Pierre Marie	Maire & Cons. G	Ollioules	1832-1834
Martelly Chautard	Pierre Marie	Maire & Cons. G	Ollioules	1841-1848

Cette exposition publique s'explique en partie par le fait que les grandes familles nobles de la ville étaient attirées par un tout autre lieu ; Aix et son Parlement (c'est sans doute la même chose pour Pertuis, vu précédemment).

Un arrêté municipal nous permet de situer la demeure d'un Martelly en 1701 :

17 mai 1701 décide obliger les Hoirs ; Honoré Dusseuil et André Martelly de réparer le porche qui soutien leurs maisons, à l'entrée de la rue Berthelot ancienne rue Capoine...

« Hoirs » vieux français qui signifierait héritiers, par une autre archive de 1860 on comprend qu'André est un membre de la branche cadette des Martelly de Pertuis ...



Ollioules, berceau varois des Martelly, voit très rapidement se multiplier les ramifications générant ainsi ce que l'on appelait des « Maisons » qui souvent adoptaient leurs propres armoiries.

Techniquement, j'en dénombrerais jusqu'à quatre mais n'en ai réellement identifié que trois autour de 1700 ;

- les Martelly dits « Castellas » ou « de Castellas » mes ancêtres, de nos jours les terrains situés entre les ruines du Château et les Gorges d'Ollioules portent encore le nom « des Castellas » ;

- les Martelly « de la Lucane » dont la figure emblématique est Louis Martelly, ancien officier des Mousquetaires et Capitaine des Grenadiers du Régiment de Gassion à partir de 1704. Toutefois, la propriété, qui existe toujours, n'est plus détenue par des Martelly, cette « Maison » ne présentant pas de descendance connue;

- et à ces deux Maisons, qui ont simplement ajouter le nom de leur propriété familiale, vient s'ajouter celle, dès 1730, des Martelly-Chautard (nous verrons à quelle occasion plus loin).

Nota : Ces deux dernières (Lucane et Chautard) appartiennent à la branche cadette des Martelly de Pertuis. Aujourd'hui, bien que cette lignée soit éteinte, une de leurs propriétés est toujours détenue par une famille « alliée ».

Dans le livre *Histoire d'Ollioules*, et durant l'épidémie de la peste de 1720 qui touchera tout le Comté en partant de Marseille, on se rend bien compte de l'impact que pouvait avoir cette « large » famille sur la ville qui comptait alors environ 2600 âmes.

Dès janvier 1720, à la constitution du « Conseil du Bureau de Santé », six des membres cités sont issus des différentes ramifications Martelly et durant les deux ans et demi que durera ce fléau, ce sont, en tout, neuf membres de notre famille qui tenteront de préserver l'ordre et maintenir la vie publique et administrative de la cité.

En juillet 1723, l'épidémie est passée mais quatre des six Martelly du Bureau de santé initial ne lui auront pas survécu. (« Histoire d'Ollioules » par E. Castellan)



Six Fours

De tout temps, Six Fours ne comptera jamais plus d'une trentaine de familles.
Avant 1657, Six Fours comprenait également la Seyne et St Mandrier

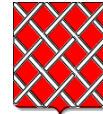
« Les habitants de Six Fours ne pouvant pas être tous contenus, ni vivre dans le lieu (le vieux village), qu'avec une très grande souffrance et incommodité, par faute d'eau et du bois qu'il leur fallait aller quérir à la plaine, se divisèrent en plusieurs colonies qui dressèrent et bâtirent divers hameaux qu'on appelle bastides. En quoi, ce qu'il y a de particulier, c'est que les familles qui étaient du même nom ne se mêlaient pas avec les autres, en sorte que chacune des familles qui portait le même nom firent un ou plusieurs hameaux, séparés les uns des autres ». (Jean Denans 1708)

Voici, tiré du manuscrit et du capage de 1658, une liste des quartiers de Six Fours et des familles qui les ont créés.

FAMILLES :	QUARTIERS :
Alphan	Jarre (SF), Bremond (la Seyne)
Antelme	Antelme, Core
Audibert	Barras, Agassen (Gassin), Agasse, Taranier, Monet, Audibert, Gouday
Aycard	Isoard, Pichon, Gabriel, Augias
Beaussier	Garnaud, Mars (SF), Beaussier, Gayet (la Seyne)
Bernard	Bernard Haut, Bernard Bas
Cautellier	Cautelier
Chrestian	Petit Chrestian, Grand Chrestian
Collomb	Collomb (SF), Collomb (la Seyne)
Curet	Bouscou, Curet haut, Curet Bas, Loup, Mouton (SF), Pinet (la Seyne)
Daniel	Guerin, Grand (SF), Daniel, Domergue (la Seyne)
Denans	Denans, Catellan, Barban (SF) Gratian, Caubanne (la Seyne)
Estienne	Esteve Haut, Esteve Bas
Fabre	Fabre, Trippe, (SF) Fabre Penfré (la Seyne)
Gautier	Gautier (réuni à Antelme)
Guigou	Tallian, Aussel, Guigou (SF), Bastian (la Seyne)
Isnard	Isnard
Jouglas	La Sardine (qui comporte les quartiers Bardelle, Jouglas, Muguet)
Julien	Julien
Lieutaud, Vicard	N'ont jamais fondés de quartiers
Lombard	Lombard, Patin
Martinenq	Ferrin, Allègre, Baille, Jaumard, Peret, Simon, Martinenq, Courchet
Pascal	Pascal
Porquier	Porquier
Roux	Roux (le Collet de Roux)
Sabatier	Sabatier (les Playes), Rey
Tortel	La Seyne (avec les familles Beaussier et Daniel, puis toutes les autres)
Vidal	Vidal, Reynier Haut, Reynier Bas, Brunette



Icard ou Aycard



Isnard

Cette liste de quartiers n'est pas exhaustive, la famille Martelly n'apparaît sur Six Four, venant d'Ollioules, qu'en 1670 environ à l'occasion du 1^{er} mariage de Roland et en repart dès 1750 pour La Seyne. Ainsi, Roland Martelly apparaît bien sur le recensement de 1696 ; le premier vrai recensement, ordonné par le roi, à travers son royaume.

Durant leur courte période sur cette commune, les Martelly lieront des liens avec les familles Audibert, Lieutaud, Aycard, Denans, Martinenq ou encore Isnard. Mais dans l'ensemble cette ramification, se prolongeant sur La Seyne, est plutôt peu « bavarde » et tournée essentiellement vers les métiers de la marine (maître chirurgien, maître timonier...etc.) au regard des traces que j'ai pu relever.

Création de la Commune de La Seyne

Les liaisons maritimes reliant Marseille à Nice, le règne du roi René puis l'union de la Provence à la France en 1481, contribuent au développement économique de Six Four.



A la fin du XVe siècle, Six Fours est devenue une bourgade prospère. Plusieurs entrepôts sont bâtis par des négociants six-fournaïens sur les rivages marécageux s'étendant à l'est de la ville, bientôt suivis par les premières maisons d'habitation. C'est la naissance des premiers quartiers de la Seyne (Tortel, Cavaillon, Beauissier). Le hameau s'appelle alors la Sagno, d'après la siagne, plante aquatique poussant en abondance sur ces rivages marécageux. On le trouve également orthographié la Sayna (1485) ou la Seyno (1587), puis la Seine aux 12^{ème} et 13^{ème} siècles. C'est au début du 19^{ème} que le 'i' est remplacé par un 'y'.

Au fil des ans la population délaisse le vieux Six Fours pour s'établir en plaine et fonder de nouveaux hameaux. En 1580 débute le comblement des marécages, puis en 1593, un port est créé au lieu dit la Sagno par lequel transitent les marchandises produites à Six Fours et à Ollioules en direction de Nice ou Marseille.

En 1603, une chapelle remplace le premier sanctuaire édifié en 1590, mais les Seynois dépendent toujours de Six Fours en ce qui concerne l'approvisionnement en vivres. Il faut attendre 1608 pour que soit construit le premier four à pain, 1631 pour que Louis XIII accorde par lettres patentes aux habitants de la Sagno le droit de posséder leurs propres étals de boucherie, puis en 1639 est construite la halle aux poissons, mais l'administration reste encore le privilège du conseil siégeant à Six Fours, pourtant désormais moins peuplée.

Ce n'est qu'en 1657 que la Seyne accède au statut de commune indépendante, elle compte alors un millier d'habitants dont un tiers vivant du commerce maritime. Et ce n'est qu'en 1736, que s'y installent les Martelly, à l'occasion du mariage d'Antoine Martelly, Capitaine de bâtiment, né à Six Four.

Acte dressé par le Parlement de Provence transcrivant les lettres patentes signées par Louis XIV. (extrait)

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France & de Navarre, Comte de Provence, Forcalquier & Terres adjacentes : A tous présens & à venir, Salut. Notre très-cher & très-amié Cousin & Cardinal Mazarin, Pair de France, Duc de Mayenne, Abbé de l'Abbaye de St. Victor-les-Marseille, nous a remontré qu'anciennement les habitans de la plaine de Sixfours (...) & auxquels en appartenoit le terroir, se voyant, par la facilité de l'abord, continuellement exposés aux incursions & descentes des Mores, Turcs, & autres Corsaires, auroient été obligés, pour s'en garantir & pourvoir à leur sureté, de choisir une retraite qui les en pût défendre. Pour cet effet ayant reconnu qu'une éminence éloignée de la mer d'environ trois quart de lieue, étoit fort propre à leur desseïn, ils s'y seroient établis ; mais dans la fuite des tems, le nombre desdits habitans s'étant accru, au point que le lieu ne pouvoit plus les contenir, ils auroient été obligés de se partager & de prendre leurs établissemens en divers endroits de la plaine, entre lesquels celui de la Seyne, au bord de la mer, s'étant trouvé heureusement situé à cause de la commodité d'un assez bon port, & les habitans s'étant appliqués avec beaucoup de succès, non seulement à la culture des terres, mais aussi à la navigation & à la pêche ; leurs voisins attirés par l'espérance d'un semblable gain, se seroient habitués au même lieu, où ils avoient construit un quai pour attirer les Négocians & servir de retraite aux vaisseaux ; en sorte que ledit port a été fréquenté, non seulement par les Marchands étrangers, lesquels y abordoient de toutes parts, mais de plus a souvent fourni à nos armées navales leurs provisions & leurs équipages....

... A ces causes, & autres bonnes considérations, à ce nous mouvant, après avoir fait voir & examiné en notre Conseil, les Mémoires & instructions fournis de part & d'autre par lesdits habitans, de l'avis d'icelui, & de notre grace spéciale, pleine puissance & autorité royale, nous avons par ces Présentes, signées de notre main, désuni & séparé, désunissons & séparons ledit lieu de la Seyne d'avec la Communauté de Sixfours. Ce faisant, avons créé, érigé & établi, créons, érigeons & établissons lesdits habitans de la Seyne en corps de communauté distinct, séparé & indépendant de celui de Sixfours, voulons & nous plaît qu'à l'avenir les habitans dudit lieu de la Seyne puissent & ayent la faculté de créer annuellement, à certain jour qui sera par eux convenu, deux Consuls qui porteront tel & semblable Chaperon que les portent les Consuls & Communautés plus voisines, un Trésorier, six Conseillers de la maison commune, un Capitaine, quatre Intendants de la Santé, trois Estimateurs, & un Greffier de ladite maison commune, un garde port, pour jouir par lesdits Consuls & autres Officiers des mêmes autorités, prérogatives & libertés dont jouissent les Consuls & Officiers des autres Villages & Bourgs de la Provence...

.... Si donnons en mandement à nos amés & féaux Conseillers : les Gens tenant notre Cour de Parlement à Aix, Cour de nos Comptes, Aides & Finances audit lieu, que ces présentes ils aient à faire lire, publier, régistrer, & que de la séparation, érection, création & établissement porté par icelle, ils aient à faire jouir & user pleinement & paisiblement lesdits habitans de la Seyne, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens qui pourroient leur être fait, & ce nonobstant tous Arrêts & réglemens, transactions & autres choses à ce contraires, auxquelles nous avons dérogé & dérogeons par ces présentes.

Car tel est notre plaisir : Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites Présentes, sauf en autre chose notre droit & l'autrui en toutes. Donnée à l'Affaire au mois de juillet mil six cent cinquante sept, & de notre règne le quinziesme. »

VAISSEAUX TURCS À LA COTE DE SIX-FOURS :

“En l'année 1623, les vaisseaux turcs, bien armés, firent des courses à la cote de Provence, et notamment à celle du rivage de la mer de SixFour. Lesquels, ayant mis des troupes à terre, pillèrent des villages, y faisant des esclaves, prenant des barques et autres bâtimens de mer, ce qui dura quelques jours. Ils saccagèrent le fort de Porqueirolles, et fait quelques esclaves, tant audit Porqueirolles que à Giens. Entre autres, ils auraient pris audit Giens, le nommé patron Dodon, de Tollon. Lequel, quelques jours après, ayant eut moyen de se racheter, aurait rapporté que lesdits corsaires étaient au nombre de 12 vaisseaux, bien armés et équipés, et qu'ils entendaient de faire descente à terre avec des échelles et pétards, voulant prendre SixFour, Saint Nazaire ou autres lieux qui leur serait plus convenable. Dequoi, Messieurs de la cour du parlement, en ayant eut notice, par une lettre circulaire, ordonnèrent à toute la cote de se garder, sans que les consuls dudit SixFour, se mettent en peine ou en état de le faire. Ce qui donna lieu à Sieur Joseph Beaussier, Louis Tortel et plusieurs autres leurs adhérents, au nombre de plus de cent des principaux dudit S-F, de faire sommation auxdits consuls, aux faire de mettre des gardes au quartier de Ballaguier, la plage près St Honoré, Fabrégat et autres lieux de la cote de leur terroir. Cette sommation fut (entérinée ?) par Maître Nicolas Martelly, notaire d'Ollioules, le 9 décembre, année susdite, 1623.”

(Saint Nazaire, aujourd'hui Sanary)

Marguilliers et Fabrique

*“Histoire de Six-Fours et de la Seine” : par Maître Jean Denans *, notaire royal desdits lieux et viguier de la Seine. (extrait)*

« *Rolland Martelli et prêtre Estienne, marguilliers (marguilliers) de la luminere de purgatoire, André Audibert à feu François et Louis Audibert, prieurs de la confrérie de Corpus Domini, le tout érigé dans l'église collégiale St Pierre avec l'avis et consentement d'Anthoine Vidal, Michel Martinenq et François Porquier, consuls, par acte reçu par Maître Vidal, notaire, ont donné à prix fait à Anthoine Voch-Beaumon, orfèvre de la ville de Marseille, de faire la grande croix d'argent de ladite église, savoir qu'elle sera de trois pans de hauteur et deux pans de large, avec un christ de cuivre surdoré d'un coté, et de l'autre, l'image de la sainte vierge d'argent et autres ornements, le tout du poids d'environ vingt deux marcs, plus le manche d'argent commun du poids d'environ cinq marcs, ayant reçu trois sainturies d'argent desdits recteurs de la chapelle St Pierre, et des veuves de Ste Anne, un calice et patine profane de la sacristie et quelques pièces d'argent d'une vieille croix, et ce moyennant le prix de trente trois (33) livres chaque marc »*

Sous l'Ancien Régime, l'église est entretenue et ses biens gérés par la fabrique. Ce mot désigne à la fois tout ce qui appartient à une église paroissiale et le corps de ceux qui administrent les biens qu'on appelle les marguilliers. Les fabriques ont été fondées pour deux raisons : décharger les curés d'une administration à laquelle ils étaient souvent mal préparés et d'une responsabilité quelque fois lourde et à laquelle on n'était pas fâché de substituer celle des laïques. Des irrégularités plus ou moins involontaires se constataient dans les comptes de certains curés. Entre l'église et le village il n'est pas de lien plus étroit que celui du cimetière. Il appartient à l'église, et, à la fabrique l'administre parfois avec une attention... défailante; les clôtures n'étaient pas entretenues, le terrain était envahi par les bestiaux qui venaient y paître, les femmes y étendaient leur linge; on y déposait le bois, planches et perches nécessaires à certains travaux. C'était l'endroit où l'on parlait et où quelquefois des soudards avinés en venaient aux mains. Un édit d'avril 1695, porte que les habitants des paroisses sont tenus d'entretenir et de réparer la clôture du cimetière qui doit être béni et clos.



Collégiale St Pierre

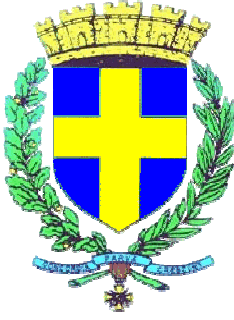
Le nombre des membres de la fabrique varie de un à quatre. Les marguilliers sont élus par l'Assemblée générale des habitants.

Le notaire, personnage éminent du village se place à la porte de l'église à l'issue de la grand messe ou des vêpres, et en présence du curé et d'une bonne dizaine d'habitants " *constituant la plus saine et grande partie des habitants*" procède à l'élection des marguilliers. L'élection se fit longtemps d'après le principe du suffrage universel. Au 17^{ème} siècle on restreint ce droit, dans certaines campagnes, à ceux qui paient un certain minimum de tailles. Elu ou nommé, le marguillier est tenu d'accepter les fonctions.

Il est choisi obligatoirement parmi les paroissiens, doit être laïc, de bonnes vies et mœurs, savoir lire et écrire... Certaines nominations devaient être le fruit de la collusion de certains habitants contre tel ou tel voisin. On n'était pas trop mécontent de pouvoir se venger de la sorte. Et comme l'heureux élu ne pouvait pas refuser....

*En juillet 1708, alors âgé de 73 ans, Maître Jean Denans, notaire royal et viguier de la Seyne commença son fameux manuscrit où sont notés tout les droits et avantages acquis par les communauté de SF et de la Seyne ainsi que des notes historiques et descriptives sur ces deux communes.

Toulon



Il faut remonter 2000 ans d'histoire pour voir des marins romains pénétrer les premiers dans la rade en 150 avant JC. Ils y fondent une colonie et se mêlent au peuple Ligure, dévoué au culte de la déesse des sources jaillissantes, Télo. Et c'est la naissance de TELO MARTIUS

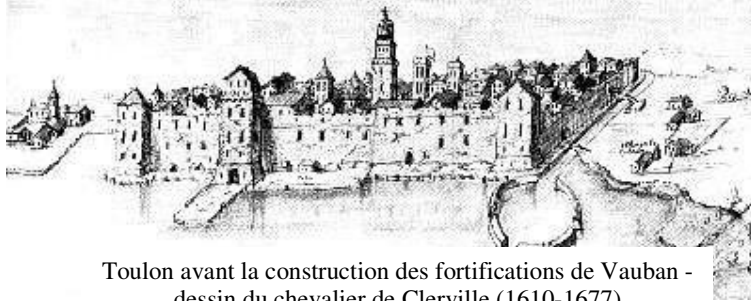
Ainsi nommée, la petite bourgade de la Provincia Romana, future Provence, est l'une des deux teintureries impériales de Gaule qui produit la pourpre, colorant naturel de couleur rouge.

Point de relâche des bateaux de commerce Télo, puis Tolon, s'attache à protéger ce site exceptionnel fréquemment pillé par pirates et Sarrasins. Des vigies sont disposées autour de la rade pour prévenir la population du danger venant de la mer. L'un de ces 'faro' le plus célèbre, donnera son nom à la montagne sur laquelle il fut construit : le Faron.

La cité n'entre réellement dans l'histoire qu'en 1481 quand le Comté de Provence est rattaché au Royaume de France. Louis XII délaisse le port d'Aigues-Mortes et fait partir ses vaisseaux de guerre du port de « Tholon » pour les campagnes d'Italie.

Il est possible, que la rade ait été, dès 1490, la principale porte d'entrée de nos aïeux toscans, mais son faible développement (ce n'était encore qu'un site de mouillage des galères royales) leurs firent choisir Ollioules pour s'installer.

La première fortification de défense de la rade, la tour Royale (à l'origine nommée Grosse Tour) fut édifée de 1514 à 1524. A la fin de ce 16^{ème} siècle, Henri IV fait aménager la première darse



Toulon avant la construction des fortifications de Vauban - dessin du chevalier de Clerville (1610-1677)

Toutefois c'est le 17^{ème} siècle qui verra Toulon sortir de l'ombre et prendre définitivement l'ascendant sur sa voisine Ollioules.

Sous Louis XIII fut construit, de 1634 à 1636, le Fort Balaguier qui constituait avec la tour Royale le verrou protégeant l'entrée de la petite rade.



Le fort de l'Eguillette est édifé à son tour de 1672 à 1680 permettant un croisement plus efficace des feux. Le fort Saint-Louis, autrefois dénommé Tour des Vignettes, en raison des nombreux vignobles présents au Mourillon, fut édifé, quant à lui, d'après les plans de Vauban de 1692 à 1697 pour empêcher les flottes ennemies de débarquer.

Ainsi, c'est une quarantaine de forts, tours et batteries qui seront construits sur trois zones : la rade, la petite et la grande ceinture.

Et c'est aussi à début de cette ère, vers 1610-20, que je relève les premières traces des Martelly sur la ville.

Sous le Roi Soleil, la ville prend une réelle expansion. Colbert décide que Toulon serait le port d'attache des Galères Royales et que le monopole du commerce serait donné à Marseille.

Les Galères et le Bagne : Mues à l'origine par des recrues turques, les galères royales furent peuplées dès 1748 de forçats qui ramaient pieds rivés au banc, poignets enchaînés à l'aviron, mangeaient et dormaient sans quitter leur place. Lorsque se répandit l'usage du canon, les galères se révélèrent dépassées et furent supprimées.

Les galériens logés primitivement sur d'anciennes galères, qui formaient le « bagne flottant », furent ensuite transférés dans des bâtiments établis à l'intérieur de l'arsenal. Ce bagne sera définitivement supprimé en 1873. Ses archives conservent toutefois la trace, sous le matricule 7820, d'un certain Jean Clair Martelly, condamné en 1806 à l'âge de 37 ans alors qu'il en était l'un des gardiens :

N° 7820 : Jean Clair MARTELLY, fils de feu Marc Antoine et Elisabeth LENOIR, marié à Claire BONEFOI, ex-garde-chiourme, né à Apt, 37 ans, 1m60, cheveux châtain foncé, sourcils et barbe idem, front découvert, yeux gris châtain, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, une cicatrice sur l'avant-bras droit près le poignet, l'avant-bras tatoué d'un signe représentant un Christ, l'avant-bras gauche tatoué id° représentant deux figures et les lettres de l'alphabet GEPD CICM, une autre cicatrice au-dessus de la mâchoire gauche, condamné à Toulon le 15/IX/1806 par la cour martiale maritime pour vol envers ses camarades à 6 ans, exposé au poteau le 22/IX/06, arrivé au bagne le 22/IX/06, libéré le 22/IX/1812.

A la Révolution et particulièrement en 1792, un Martelly-Chautard, Conseiller de la Ville de Toulon en députation à Paris, nous laisse une très importante correspondance (regroupée par le Docteur P. Perruchio de l'Académie du Var, sous le titre « Lettres Révolutionnaires » édité par le Service Culturel de la ville de Toulon.) véritable baromètre de l'état d'esprit de l'époque mais aussi et surtout des parisiens. Ce même Martelly-Chautard deviendra Maire de Toulon mais nous verrons l'ensemble de sa riche carrière plus loin dans ce cahier.



Après l'exécution de Louis XVI en 1793, les royalistes livrent la ville aux Anglais. Les armées de la Convention, et un certain Bonaparte (qui signe ici son premier fait d'arme) sous les ordres du Général Dugommier, forcent l'ennemi à évacuer la cité. Ce qui poussera une famille Martelly à l'exil en Angleterre...

En 1789, sur Hyères, on trouve parmi les Représentants du Tiers-état : MM. Bernardin Abrassevin, chef de division des canonnières gardes-côtes; François de Gardanne, lieutenant des canonnières gardes-côtes;

Claude Martelly, ancien gendarme du roy; Jh Bernard, consul de la ville; J. Antoine Giraud, capitaine des canonnières gardes-côtes, maire; Jh Couture, maire consul; Jean Aurran, avocat etc....

Quant à Toulon, elle sera un temps rebaptisé «Port La Montagne» mais malgré tout, restera le port incontournable de la côte méditerranéenne devenant le point de départ d'innombrables aventures maritimes vers des terres lointaines.

Napoléon III, conscient de l'importance capitale de Toulon en Méditerranée, décide de la réalisation de la Haute Ville, quartier haussmannien clair et aéré (le Baron Haussmann fut Préfet du Var au milieu du 19^{ème} siècle), en contradiction avec la Basse Ville, le Toulon du Moyen Age.

